

# Compte rendu de la session de printemps 2016 de la section 07 du comité national de la recherche scientifique

du 14 au 17 juin 2016

La section est composée de :

Sophie Achard (secrétaire), CR, GIPSA-lab, Grenoble - membre de la CID51

Pierre-Olivier Amblard, DR, GIPSA-lab, Grenoble - membre de la CID51

Michèle Basseville (présidente), DR, IRISA, Rennes

Philippe Blache, DR, LPL, Marseille

Emmanuel Boutillon, PU, LAB-STICC, Lorient

Jamal Daafouz (membre du bureau), PU, CRAN, Nancy

Jalal Fadili (membre du bureau), PU, GREYC, Caen

Christophe Fonte, IR, CRAN, Nancy

Philippe Fraisse (membre du bureau), PU, LIRMM, Montpellier

Michel Gay, IR, GIPSA-lab, Grenoble

Christian Gentil, PU, LE2I, Dijon

Jérôme Idier, DR, IRCCyN, Nantes

Eric Lecolinet, MdC, LTCl, Paris

Philippe Loubaton, PU, LIGM, Marne-la-Vallée

Paolo Mason, CR, L2S, Giff-sur-Yvette

Gilles Mourot, IR, CRAN, Nancy

Mathias Paulin, PU, IRIT, Toulouse

Hyewon Seo, CR, ICube, Strasbourg

Thierry Siméon, DR, LAAS, Toulouse

Jocelyne Troccaz, DR, TIMC-IMAG, Grenoble

Suite à la démission de Christine Fernandez-Maloigne à la fin de la session d'automne 2015, Jalal Fadili a été nommé membre du bureau.

En cette session de printemps, la section a accueilli Michel Gay, nouveau membre du collège C élu lors de la dernière session d'automne.

Certains membres de la section n'ont pu participer à la totalité des travaux de la session auxquels ils sont conviés : Christophe Fonte, Philippe Fraisse, Éric Lecolinet, Philippe Loubaton, Gilles Mourot, Heywon Seo, Jocelyne Troccaz.

Conformément aux règles en vigueur, la séance a été présidée par Jalal Fadili pendant le traitement des dossiers de l'UMR6074 IRISA et des chercheurs de la section qui y sont affectés.

Enfin, des membres de l'institut INS2I ont assisté à temps partiel aux travaux de la section : Matthieu Cord, Isabelle Fantoni, Wilfrid Perruquetti.

Voici l'essentiel des tâches qui ont incombé à la section lors de cette session :

- Avis de pertinence sur des projets ou des renouvellements d'association (vague B) d'unités au CNRS ;
- Expertises d'UMR et FR, dont changements de direction ;
- Création ou renouvellement de GDR ;
- Évaluation (vague) des chercheurs de la vague B ;
- Étude de cas particuliers de chercheurs tels que des demandes de titularisation, de changement de section, de reconstitution de carrière ou d'éméritat.

Il est rappelé que la section n'a qu'un rôle consultatif sur l'ensemble des questions qu'elle examine (hormis les sujets relatifs aux concours).

Il est aussi rappelé que la section produit un « rapport de section » pour tous les dossiers évalués. Ces rapports de section sont disponibles pour les chercheurs dans leur espace personnel.

Par ailleurs, le site de la section est disponible à l'adresse : <http://people.irisa.fr/Michele.Basseville/section07/>.

Enfin, à l'occasion de cette session de printemps, la section a eu un entretien avec Michel Bidoit, directeur scientifique de l'institut INS2I, auquel ont participé Wilfrid Perruquetti, DAS, et Yves Rémond, DAS de l'institut INSIS.

## 1 Calendrier

La session d'automne 2016 aura lieu du 17 au 20 octobre 2016. La réunion plénière de l'ensemble des nouveaux membres, comprenant notamment la désignation du nouveau bureau, et la réunion du bureau de cette session se tiendront le 22 septembre.

## 2 Discussion avec Michel Bidoit

Michel Bidoit, directeur de l'INS2I, accompagné de Wilfrid Perruquetti (DAS S07 INS2I) et Yves Rémond (DAS S07 INSIS), est venu présenter les nouvelles de l'institut et dialoguer avec la section.

**Délégations.** Les expertises des deux sections d'une part et des DAS d'autre part ont été analysées au cours d'une réunion à laquelle les deux présidentes de section ont participé. La direction de l'INS2I note une légère augmentation du nombre de demandes par rapport à l'an dernier. Il est important que les collègues enseignants-chercheurs n'hésitent pas à faire la démarche.

Les résultats finaux ont été transmis fin mai aux délégations régionales puis aux universités et écoles.

**Concours chercheurs.** Les jurys d'admission des concours DR, CR CID, et CR INS2I se sont tous tenus. Pour ce qui concerne le jury CR INS2I, les classements de l'admission sont identiques à ceux de l'admissibilité en section 07; en section 06, l'institut a fait valoir des arguments de politique scientifique pour une admission non identique à l'admissibilité.

Après ces admissions vont être faites les affectations.

**Emploi IT.** Cette année pour l'INS2I la campagne NOEMI d'hiver n'a pas très bien marché et le bilan de la campagne FSEP est négatif (mais il y a une mémoire). Les concours IT se déroulent en ce moment.

**PEPS.** L'action en faveur des jeunes chercheurs (thèse + 5 ans – projets JCJC) a rencontré le même succès que l'an dernier, ce qui a conduit cette année encore à augmenter l'enveloppe budgétaire pré-allouée. En terme de financement, il ne s'agit pas de grosses sommes, mais cela constitue un bon entraînement pour les jeunes chercheurs. Le taux de succès est de l'ordre de 40%.

Le PEPS sécurité, dans le cadre de l'année thématique sécurité, a très bien marché aussi.

Enfin les projets déposés dans le cadre du PEPS consacré à la pluridisciplinarité intra-INS2I (interface 06-07) sont en cours d'évaluation.

**IDEX.** M. Bidoit évoque ensuite le sujet de fond constitué par la suite du jury IDEX. Il souligne que, dans le cadre de sa politique de site, le CNRS est très impliqué dans les IDEX, beaucoup d'UMR y sont présentes, et le CNRS participe à la gouvernance des IDEX.

Il fait part de la grande préoccupation du CNRS en général, et de l'INS2I en particulier, notamment au sujet des projets PSL et PSa clay, objets particulièrement complexes, et devant certaines réactions engendrées par la publication du rapport Attali en 2015. Des discussions avec les gouvernances des universités partenaires sont en cours et des rencontres avec les directeurs d'unités sont organisées. Dans les sites où émerge une université de recherche de grande envergure, le CNRS établit un partenariat de recherche particulier. Dans les sites où tel n'est pas le cas, le CNRS n'abandonne évidemment pas les UMR.

M. Bidoit souligne le traumatisme causé par les réponses négatives, alors que les collègues n'avaient pas ménagé leurs efforts pour répondre aux sollicitations extrêmement fortes, en particulier sur le remaniement de diverses cartes relatives à l'enseignement.

**Évaluation des unités.** M. Bidoit et Y. Rémond font quelques commentaires sur des dossiers qui nous sont soumis en cette session de printemps et méritent un regard particulier.

D'autre part, Y. Rémond évoque une réflexion au niveau de l'INSIS au sujet d'un affichage de postes en mutation (NOEMI chercheurs).

**Remerciements.** Michel Bidoit remercie la section pour le travail qu'elle a accompli au cours de la mandature. Yves Rémond fait part des remerciements de Jean-Yves Marzin, directeur d'INSIS, notamment sur le traitement du concours CR2 ouvert par l'INSIS dans la section.

### 3 Point de situation sur le LTCI

À la demande de l'INS2I, la section a invité Olivier Cappé, DR1 CNRS et DU, pour évoquer l'évolution récente de la situation du LTCI, transformée en FRE depuis le 1er janvier 2016.

En préambule, M. Bidoit souligne qu'il n'y a pas de guerre entre le CNRS et les écoles d'ingénieurs, ce n'est ni la vocation ni l'intérêt du CNRS, mais qu'il existe des situations où le CNRS est interrogatif, vigilant, soucieux, voire amené à engager des actions spécifiques. Le CNRS est un opérateur de recherche, et pas une agence de moyens: le CNRS co-opère. Une UMR est une structure de recherche où le CNRS affecte des personnels, des moyens financiers, des plateformes, et confie le pilotage scientifique, administratif et financier à un DU et une équipe de direction, qui sont dotés d'une grande autonomie. Le principe de base dans une UMR est que l'employeur de X ou Y est une notion gommée, que X ou Y peut occuper n'importe quelle fonction. Par exemple de nombreuses UMR sont dirigées par des professeurs d'université. Une UMR ne se réduit pas à une simple co-existence.

Avec un certain nombre d'écoles d'ingénieurs, comme avec les universités, les choses se passent bien; il s'agit d'une majorité. Dans quelques cas des difficultés surgissent. Par exemple, telle école, qui en début de quinquennal avait demandé avec beaucoup de vigueur à être co-tutelle des UMR, décide, sans prévenir le CNRS, de ne plus doter les UMR dont elle est partenaire sauf deux; et le CNRS l'apprend par les DUs. De manière générale, la situation de dualité entre les départements d'enseignement et recherche de l'école et l'UMR peut être compliquée.

Dans le cas du LTCI, M. Bidoit estime qu'il est trop facile et particulièrement injuste de chercher un bouc émissaire en la personne du DU Olivier Cappé, et de réécrire l'histoire en invoquant la soi-disant brutalité du CNRS. Lors de la visite AERES en 2013 un certain nombre de constats avaient été faits oralement durant l'entretien du comité de visite avec la direction, malheureusement non retranscrits dans le rapport. Au printemps 2014, la section a fait des commentaires explicites dans son rapport sur la demande de renouvellement de l'association du LTCI au CNRS. Début 2015, l'INS2I a tenté d'engager un dialogue avec la direction de Télécom ParisTech au sujet de graves dysfonctionnements, dont la liste est longue, et dont plusieurs sont complètement inadmissibles pour le CNRS: Télécom ParisTech ne dote pas l'UMR, un personnel autre que Télécom ParisTech ne peut pas avoir droit de signature, la convention d'UMR - pourtant extrêmement favorable à Télécom ParisTech pour ce qui concerne les contrats et la valorisation - n'est pas respectée.

Après discussion avec la gouvernance de Télécom ParisTech, et transmission en avril 2015 de documents sur les modalités de fonctionnement et notamment le rôle du DU, début septembre 2015 M. Bidoit s'est déplacé personnellement pour le dialogue de gestion, ce qui est rare, et a ré-expliqué le caractère très problématique de la situation. Jusqu'à mi-décembre, l'INS2I a espéré qu'il allait se passer quelque chose, ne serait-ce que sur la simple question de la dotation, mais il n'en a rien été. Le DU n'a jamais la main, et ne peut rien faire qui ne soit validé par un chef de département. Le CNRS a donc décidé en décembre d'envoyer un signal fort, à savoir le passage en FRE pour 1 an, ce qui en général permet de rebondir.

À la suite d'un nombre très élevé d'heures de réunion, et un nombre également élevé de documents échangés, notamment sur plusieurs solutions proposées par l'INS2I, fin mai 2016 le CNRS a été amené à constater l'impossibilité de retour à un fonctionnement normal de l'unité. La raison essentielle en est un mode de fonctionnement de Télécom ParisTech peut-être légitime mais totalement incompatible avec l'organisation en UMR. Le CNRS a donc décidé la non-prolongation de la FRE au-delà du 31/12/2016, et demandé officiellement aux personnels CNRS de trouver, avec l'aide de l'INS2I, une autre unité d'affectation à cette date ou d'ici-là.

Cette situation est bien évidemment pénible et traumatisante pour les personnels CNRS permanents, dont plus de la moitié n'ont jamais travaillé dans une autre unité; pour les personnels enseignants-chercheurs dont les équipes de recherche sont bouleversées; et pour les personnels non permanents doctorants et post-doctorants. Elle l'est tout autant pour le DU, bien qu'à aucun instant il n'y ait eu la moindre faille dans la confiance que le CNRS au plus niveau lui a accordée. Cependant, comme des exemples très récents le montrent, cette situation ne nuira pas aux promotions (avancements de grade, concours) des personnels CNRS permanents. Et M. Bidoit rappelle que sa porte est ouverte aux chercheurs qui souhaitent le rencontrer.

À une question d'Éric Lecolinet, enseignant-chercheur au LTCI et membre de la section, M. Bidoit répond qu'il est impensable que des EC du LTCI entrent dans une autre UMR tant que les modalités de fonctionnement de Télécom ParisTech restent inchangées.

La présidente de section renouvelle le soutien un peu impuissant mais néanmoins tout-à-fait sincère de la section, et son invite aux chercheurs CNRS du LTCI qui souhaiteraient la contacter.

## 4 Chercheurs

### 4.1 Évaluations

Au cours de cette session de printemps, la section a évalué l'activité de 32 chercheurs à l'étape dite à vague, dont aucun en suivi post-évaluation (voir plus bas).

Ces évaluations ont donné lieu à 27 avis favorables<sup>1</sup> (84.3%), 4 avis différés pour projet de recherche trop succinctement décrit ou omis voire absence de dépôt de rapport d'activité, et 1 absence d'avis pour une situation particulière.

### 4.2 Cas particuliers - Autres

La section a donné un avis très favorable à la titularisation de Simon Barthelmé, CR2, UMR5516 GIPSA-lab, lauréat du concours 2014 ayant bénéficié d'un report d'intégration au 01/02/2015.

Elle a donné un avis favorable à la demande de changement de section de Nida Othman, CR1, UMR5007 LAGEP, vers la section 10.

### 4.3 Reconstitution de carrière

Nous rappelons nos recommandations précédentes - voir les compte-rendus de la session d'automne 2012 et de la session de printemps 2013.

La section a émis un avis favorable aux 4 dossiers qui lui ont été soumis en cette session :

- FLACCO Fabrizio, CR2, UMR5506 LIRMM
- MAGRON Victor, CR2, UMR5104 Verimag
- TANWANI Aneel, CR2, UPR8001 LAAS
- VAITER Samuel, CR2, UMR5584 Institut Mathématique de Bourgogne

---

<sup>1</sup>Les avis que peuvent émettre les sections doivent suivre une nomenclature précise et quelque peu compliquée. En particulier, en matière d'évaluation de chercheurs, il n'y a pas d'avis très favorable possible : que personne ne se vexe !

## 4.4 Éméritat

La section a émis un avis très favorable aux demandes d'éméritat de :

- CHATILA Raja, DRCE, UMR7222 ISIR
- CHOLLET Gérard, DR2, FRE3772 LTCI - renouvellement
- LIÉNARD Jean-Sylvain, DRCE, UPR3251 LIMSI - renouvellement

## 4.5 Suivi post-évaluation

La section reçoit communication des dossiers de suivi post-évaluation (SPE) de cas particuliers de chercheurs dont le dossier est traité par la DRH à la suite d'un avis réservé ou d'un avis défavorable. La section se prononce alors au cas par cas sur l'adéquation du traitement RH donné. Michèle Basseville est correspondant SPE de la section vis-à-vis du service du développement professionnel chercheurs (SDPC) de la DRH du CNRS.

Pour cette session de printemps, la section a reçu 0 dossier.

L'entretien que la DRH souhaite avoir de manière systématique avec tous les présidents de section suite à la session de printemps 2016, et particulièrement en cette fin de mandat, est programmé fin juin pour la section 07.

# 5 Structures de recherche

## 5.1 Avis de pertinence sur des projets d'association au CNRS

La section a émis un avis très favorable aux projets de création de :

- l'UMR *Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes* (LS2N), réalisant à compter du 01/01/2017 la fusion des UMR 6241 LINA et 6597 IRRCyN, projet porté par Claude Jard, PR, UMR6241 LINA, en qualité de directeur, et de Christine Chevallereau, DR1, UMR6597 IRCCyN, en qualité de directrice adjointe ;
- la FR *Fédération Informatique de Lyon* (FIL), et à la nomination de David Coeurjolly, DR, UMR5205 LIRIS, en qualité de directeur, et de Tanguy Risset, PR, EA3720 CITI, en qualité de directeur adjoint.

## 5.2 Avis de pertinence sur des renouvellements d'association au CNRS

La section a émis un avis très favorable aux demandes de renouvellement d'association suivantes :

- FR3638 NormaSTIC
- UMR6072 GREYC
- UMR6074 IRISA
- UMR6174 FEMTO
- UMR6285 Lab-STICC
- UMR6306 LE2I

un avis favorable aux demandes de renouvellement des unités :

- FR3539 FCLAB
- UMR6164 IETR
- UMR6602 Institut Pascal

et un avis réservé à la demande de renouvellement de l'UMR6158 LIMOS.

### 5.3 Changement de directeur et/ou de directeur(s) adjoint(s)

La section a émis un avis très favorable aux demandes suivantes :

- UMR5220 CREATIS - nomination d'Olivier Beuf en qualité de directeur, à compter du 01/09/2015 ;
- UMR6072 GREYC - nomination de Frédéric Jurie en qualité de directeur, et de Christophe Dolabdjian et Christophe Rosenberger en qualité de directeurs adjoints à compter du 01/01/2017 ;
- UMR6306 LE2I - nomination de Dominique Ginhac en qualité de directeur et de David Fofi en qualité de directeur adjoint, à compter du 01/07/2016 ;
- UMR7293 Lagrange - nomination de Philippe Stee en qualité de directeur à compter du 01/07/2016 ;
- UMR7534 CEREMADE - nomination de Vincent Rivoirard en qualité de directeur à compter du 01/11/2016;

et un avis favorable aux demandes :

- FR3513 FRIIAM - nomination de Frédéric Béchet en qualité de directeur et de Patrice Bellot en qualité de directeur adjoint à compter du 01/07/2016 ;
- UMR5224 LJK - nomination de Stéphane Labbé en qualité de directeur, à compter du 01/07/2016 ;
- UMR5277 IRAP - nomination de Emmanuel Caux, François Lignièrès et Patrick Claude Pinet en qualité de directeurs adjoints, à compter du 01/01/2016 ;

Les dossiers concernant la direction des unités mentionnées dans la sous-section précédente et ne figurant pas dans celle-ci seront examinés lors de la session d'automne 2016.

### 5.4 Expertises

La section a émis un avis réservé à la demande d'intégration, au sein de l'UMR6306 LE2I, des personnels de deux équipes du laboratoire *Systèmes et Transports* de l'UTBM.

### 5.5 Création de GDR

Après en avoir auditionné le porteur, la section a émis un avis très favorable à la demande de création du GDR *Matrices Et Graphes Aléatoires* (MEGA), et à la nomination de Jamal Najim comme directeur à compter du 01/01/2017.

## **5.6 Renouveaulement de GDR**

La section a émis un avis très favorable à la demande de renouvellement du GDR2340 MAGIS et à la nomination de Didier Josselin comme directeur et de Sylvie Servigne comme directrice adjointe à compter du 01/01/2017.

## **5.7 Comités de visite HCERES**

On rappelle que la section a voté une motion concernant la participation des élus C aux comités de visite HCERES lors de sa session de printemps 2013. La section n'a cessé de réaffirmer son vif souhait de voir les collègues ingénieurs participer pleinement aux comités de visite, de même qu'ils participent pleinement à l'activité des unités. Elle déplore que, pour les unités de la vague B, une telle participation n'a été prévue par l'HCERES, et effective avec un statut d'observateur, que dans trois des six comités de visite auxquels la section a participé.

D'autre part, en vertu de l'accord de février 2016 entre l'HCERES et le comité national de la recherche scientifique, la section a élaboré et transmis des propositions d'experts pour les comités de visite des unités de la vague C.